



Déclaration Pôle Emploi - reprise d'activité

Par **Alex28**, le **27/02/2013** à **15:29**

Bonjour

Je suis actuellement au chômage, indemnisé par Pôle Emploi jusqu'en septembre prochain.

Je viens de passer un entretien pour un CDI avec une période d'essai de 3 mois.

Que dois-je déclarer à Pôle Emploi?

- 1) Faut-il que je déclare immédiatement un changement de situation?
- 2) Ou alors faut-il que je fasse mon actualisation en fin de mois prochain et dire le nombre d'heures travaillées ainsi que mon salaire?

Je ne souhaiterai pas faire une démarche qui me radierait de Pôle Emploi, au cas où la période d'essai ne serait pas concluante.

- 3) Si l'employeur décide de ne pas poursuivre, est-ce que je retrouve l'ensemble des droits cumulés auparavant c'est à dire d'aujourd'hui jusqu'à septembre prochain?

Merci pour votre aide
Alex

Par **P.M.**, le **27/02/2013** à **17:45**

Bonjour,

Il faut que vous déclariez impérativement que vous avez actuellement du travail mais vous pourriez essayer de mentionner que vous êtes toujours en recherche d'emploi pour que le dossier ne soit pas clos dans un premier temps...

Si c'est l'employeur qui rompt la période d'essai vous retrouvez vos droits restant et même vous sous certaines conditions...